

Rapport du conseil communal du 2 juin 2025 à 17.00 heures

Absent excusé : /

Séance à huis clos

1. Propositions de réaffectation dans l'enseignement fondamental

6 postes ont été publiés sur la première liste des postes vacants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le conseil communal affecte, par scrutin secret :

1. Gina Merges au poste C2-4 1p 100% (ressort scolaire Mompach) ;
2. Jennifer Meester au poste C2-4 4p 100% A 25-26 – 1^{er} poste vacant (ressort scolaire Rosport) ;
3. Jérôme Lecaillon au poste C2-4 4p 100% A 25-26 – 2^{ième} poste vacant (ressort scolaire Mompach) ;
4. Lynn Marson au poste C2-4 4p 100% A 25-26 – 3^{ième} poste vacant (ressort scolaire Mompach) ;
5. Sophie Paulus (75%) au poste C2-4 4p 100% A 25-26 – 4^{ième} poste vacant (ressort scolaire Mompach).

Pour le poste C1 1p 50% A 25-26, aucune candidature n'a été présentée.

Séance publique

2. Comptabilité communale

2.1. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2024

Le solde des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2024 s'élève au total à 26.631,38 €. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de charger le receveur communal de poursuivre des recettes restant à recouvrer au montant de 26.507,38 €. Une décharge a été accordée pour un montant de 124,00 €.

2.2. Approbation de titres de recettes

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix des titres de recettes de l'année 2024 au montant total de 1.398.969,91 €.

2.3. Vote d'un crédit supplémentaire au budget ordinaire 2025

Le conseil communal vote à l'unanimité des voix un crédit supplémentaire de 20.000,00 € sur l'article 3/850/612200/99001 « Services d'entretien et réparations des bâtiments (églises) » du budget des dépenses ordinaires de l'exercice 2025. Le boni de l'exercice 2025 est ainsi diminué à 873.007,01 €.

3. Lotissements de terrains

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le lotissement :

1. des parcelles cadastrales n° 992/8955 et 992/8956 sises dans la section cadastrale RB de Rosport, au lieu-dit « Rue Giesenbour », en cinq lots distincts ;
2. des parcelles cadastrales n° 1110/1896, 1110/1897, 1112/3361, 1113/1432, 1116/4033, 1134/2570, 1135/1437, 1137/1440, 1137/3950, 1137/3951 et 1138/2571 sises dans la

section cadastrale RA de Steinheim, au lieu-dit « Rue de la Montagne », en sept lots distincts.

4. Transactions immobilières

4.1. Acte de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles sises à Rosport, au lieu-dit « Wäiss Uuscht »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente passé en date des 6 et 12 mai 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et les consorts Dienhart moyennant lequel ces derniers déclarent vendre à la commune les parcelles cadastrales n° 1007/3471, 1008/3472, 1009/3473, 1010/3474 et 1011/3475 (contenance totale de 21,85 ares) sises dans la section RB de Rosport, au lieu-dit « Wäiss Uuscht », moyennant un prix de vente de 17.480,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'embellissement de l'image du village.

4.2. Compromis de vente concernant l'acquisition d'une emprise à Steinheim, au lieu-dit « Rue de la Montagne »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis de vente passé en date du 22 mai 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et Daniel Schiltz moyennant lequel ce dernier déclare vendre à la commune une emprise d'une contenance de 0,36 are sise dans la section cadastrale RA de Steinheim, au lieu-dit « Rue de la Montagne » moyennant un prix de vente de 252,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien des infrastructures publiques déjà existantes.

5. Exercice du droit de préemption

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la vente :

1. de la parcelle n° 803/8555 sise dans la section cadastrale RB de Rosport, au lieu-dit « Rue du Cimetière » ;
2. de la parcelle n° 298/1891 (lieu-dit « Auf den Hundsruecken ») et des parcelles n° 298/1898 et 298/1899 (lieu-dit « Iewesch Strooss ») sises dans la section cadastrale MB de Mompach).

6. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation

Le conseil communal confirme à l'unanimité des voix un règlement d'urgence temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 mai 2025 et ayant pour objet la réglementation de la circulation routière à l'occasion de travaux de raccordement à la canalisation de trois maisons dans la Rue Pont à Rosport.

7. Allocation de subsides extraordinaires

Le conseil communal alloue à l'unanimité des voix les subsides extraordinaires suivants :

Bénéficiaire	Objet du subside	Montant
Association Nationale des Victimes de la Route a.s.b.l.	Cotisation 2025	150,00 €
Chorale Méischdref	50 ^e anniversaire	1.000,00 €

Förderverein Gedenkstätte KZ Hinzert e.V.	Subside extraordinaire suite à la visite des Club des jeunes en date du 17/05/2025	500,00 €
	Total :	1.650,00 €